Lisieux (14) : dix-huit mois ferme pour avoir poignardé son présumé voleur

17/02/2017 à 21h02

Parce que la victime lui aurait volé son téléphone portable fin janvier à Lisieux, Jamal lui a porté un coup de couteau au cou en pleine rue. Le Lexovien est condamné à dix-huit mois de prison ferme par le tribunal correctionnel.

Il avait porté un coup de couteau à un homme qu'il ne connaissait pas mais qui lui aurait volé son téléphone portable. Présenté au tribunal de Lisieux (Calvados), **Jamal**, un Lexovien de 33 ans récidiviste, a été condamné à dix-huit mois de prison ferme. Ces faits auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Ils se sont déroulés fin janvier dans le centre-ville de Lisieux, juste après la fermeture de la discothèque où ils avaient passé la soirée.

> *Il est 5 h du matin lorsque les policiers reçoivent l'appel d'un homme victime d'un coup de couteau. Arrivés rapidement sur place,* ***les fonctionnaires constatent qu'un homme blessé au cou gît au sol, baignant dans son sang****. Ils interpellent Jamal, détenteur d'un couteau à la main. Le blessé qui a perdu un litre de sang est conduit à l'hôpital, alors que le suspect est placé en garde à vue.*

(…)

Plaidant pour une peine qui ne passe pas par l'emprisonnement, l'avocate de la défense avancera la difficulté qu'aurait son client à suivre un traitement avec efficacité pendant une détention. Bien que le parquet ait reconnu qu'avant cette soirée le prévenu avait manifesté une réelle volonté de s'en

sortir, **son lourd passé judiciaire – plusieurs peines d'emprisonnement pour des faits identiques** – aura sans doute pesé dans la décision du tribunal.

Jamal est condamné à dix-huit mois de prison ferme. Il devra payer 2 000 € à sa victime au titre des préjudices moral et matériel.

Paris-Normandie